



## Mauvaise déclaration employeur

-----  
Par Bisu325

Bonjour

À 18 ans je travaillais pour un organisme qui faisait des secours pour les enfants. Après avoir été animatrice, j'ai ensuite travaillé au siège de l'organisme durant les vacances scolaires. À ce moment mon employeur m'a déclaré comme adjointe de direction ou animatrice sur un séjour et non comme employeur administratif (il m'a dit que ça lui coûtait moins cher) . Mais du coup je pense que ça n'a pas été compté en trimestre car pour ces postes c'est 2h/jour qui sont retenus pour la Déclaration de travail il me semble.

Comment faire rectifier la situation pour avoir le nombre de trimestres auquel j'ai droit? Merci

-----  
Par morobar

Bjr,

Les droits aux pensions de retraite s'expriment en cotisations et temps travaillés, et non à la dénomination même fantaisiste de l'emploi.

-----  
Par WalkingFred

BONJOUR

CG du forum marques de politesse

Les animateurs cotisaient sur un forfait, bien moindre que la base réelle, et en + les cotisations étaient à la charge de l'Etat. Donc, oui, ça coûtait moins cher à l'employeur. Mais c'est trop tard, il n'y a rien à faire. Ce qu'il fallait faire, c'était à l'époque savoir quelle allait être la conséquence sur votre retraite, ce que vous ne pouviez pas savoir, et que votre employeur ignorait très certainement lui aussi, et refuser ce tour de passe-passe tout à fait légal cependant.

-----  
Par Bisu325

Bonjour

Comment ce tour de passe passe peut être légal alors que j'étais employé administratif travaillant dans les bureaux et 'on sur les centres comme indiqué sur ma feuille de paye?

De plus ils me l'ont ouvertement dit et étant jeune je ne pensais pas à ma retraite....